

DECLARATION DE S.E.M. BOURACAR BOUREIMA

**AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES, AU NOM DU GROUPE AFRICAIN, DEVANT LA
48EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

Verifier au prononcé

M. le Président,

Excellences,

Distingues délégués,

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe

Africain.

Conscient du rôle que jouent les tendances démographiques au plan national et

à l'échelle mondiale en tant que moteurs indispensables du développement, le

en dividende démographique. Pour ce faire, il ya lieu de renforcer la capacité d'entreprise des jeunes, de soutenir la création d'emplois décents et rémunérateurs pour la jeunesse, d'accroître leur accès au financement, et de promouvoir leur participation au processus de développement.

M. le Président,

également a travers l'ensemble du système des Nations Unies ; et que la femme soit placée au centre de tous les processus de prise de décisions.

autonome, mais une condition préalable pour la réalisation de tous les autres objectifs. Il est donc indispensable pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie, et pour préserver l'environnement et promouvoir un développement qui soit véritablement durable et inclusif. Nous devons accélérer nos efforts. Il est temps que nos engagements soient traduits dans les faits, afin que l'égalité entre les sexes, et l'autonomisation des femmes deviennent une réalité.

internationale a travailler avec nous pour assurer le succès de la Décennie de la femme Africaine.

Le Groupe Africain est d'avis que nous devons nous occuper de l'investissement

dans l'autonomisation de la femme a un effet multiplicateur en particulier nous

De même, la Commission de la Population et du Développement devrait s'abstenir de créer toute opportunité où les droits de l'homme seraient débattus de façon non objective et controversée, et s'abstenir également de toute action tendant à saper le système international des droits de l'homme, en

cherchant à imposer des concepts ou des notions relevant du domaine des questions sociales, y compris dans la conduite des individus, laquelle ne relève pas du cadre juridique des droits de l'homme internationalement agréé.

Je vous remercie.